

E.Leclerc prolonge son « Bouclier anti-inflation » lancé début mai :

et continue de protéger le pouvoir d'achat des Français en élargissant la liste à plus de 230 produits du quotidien

Ivry-sur-Seine, le 27 juillet 2022 – Le 4 mai dernier, les Centres E.Leclerc ont lancé le « Bouclier anti-inflation » pour protéger le pouvoir d'achat des Français dans un contexte de forte inflation. Depuis, cette dernière n'a fait que continuer d'augmenter, ayant un impact de plus en plus fort sur leur budget. C'est pourquoi E.Leclerc annonce le renforcement de son dispositif en le prolongeant jusqu'au 4 décembre et en y ajoutant plus de 110 produits supplémentaires. Alors que près d'1 Français sur 2 (49 %) se dit à 5 euros près lorsqu'il fait ses courses¹, cette mesure permet aux consommateurs de continuer à accéder à leurs produits de consommation courante en ayant l'assurance que les éventuelles augmentations dues à l'inflation ne pénaliseront pas leur pouvoir d'achat. Les hausses de prix éventuelles continuent d'être automatiquement compensées en Ticket E.Leclerc.

E.Leclerc prolonge son « Bouclier anti-inflation » et l'élargit à plus de 230 produits du quotidien

À compter du 1^{er} août et jusqu'au 4 décembre 2022, E.Leclerc ajoute plus de 110 produits à la précédente liste de 120 produits concernés par le « **Bouclier anti-inflation** ». Les éventuelles augmentations de prix de ces produits du quotidien seront donc automatiquement compensées en Ticket E.Leclerc sur la carte de fidélité des clients lors de leur passage en caisse. Cette mesure reste valable dans l'ensemble des Centres E.Leclerc et sur drive.leclerc.

Les 234 produits de la liste du « **Bouclier anti-inflation** » figurent dans le classement des produits les plus achetés chaque jour dans les Centres E.Leclerc et concernent aussi bien des marques nationales que les marques de l'enseigne : *Marque Repère*, *Eco +* et *Nos Régions ont du Talent*.

La liste du « Bouclier anti-inflation » rassemble des références issues des 4 catégories initialement intégrées au dispositif, et compte désormais 2 nouvelles catégories, dont une dédiée à la rentrée des classes :

- Épicerie (riz, café, farine, sucre, conserves...)
- Produits frais & primeurs (laits et produits laitiers, œufs, charcuterie, poisson, fruits & légumes, plats cuisinés...)
- Boissons (jus de fruits, sirops, eaux...)
- Détergents, produits d'hygiène et Maison (couches pour bébés, protections hygiéniques, liquide vaisselle, serviettes en papier...)
- Bricolage, Jardinage, Animalerie (piles, litières pour chat...)
- Rentrée des classes (cahiers, stylos billes...)

Le Mouvement E.Leclerc a à cœur depuis sa création de lutter pour un pouvoir d'achat préservé et de proposer, à qualité égale, les prix les plus bas du marché. Ce combat reste plus que jamais utile et prioritaire.



Liste des produits disponibles sur : www.bouclieranti-inflation.leclerc

À PROPOS DU MOUVEMENT E.LECLERC :

Avec 734 magasins et 544 adhérents en France, E.Leclerc est leader de la distribution en France. L'enseigne a réalisé un chiffre d'affaires de 42,1 milliards d'euros (hors carburant) en 2021. Cette performance résulte d'une politique menée depuis la création du Mouvement E.Leclerc en 1949 : son combat au quotidien pour des prix bas et un modèle économique unique, reposant sur une organisation décentralisée, coopérative et participative. Les adhérents du Mouvement E.Leclerc, entrepreneurs indépendants, partagent une même mission : permettre à chacun de vivre mieux en dépensant moins, grâce à des initiatives innovantes et responsables, en pratiquant les prix les plus bas à qualité comparable. Acteurs de la vie locale, au plus près du terrain, ces adhérents investissent de façon durable afin de faire des centres E.Leclerc des lieux qui répondent aux besoins de leurs clients et défendent leur pouvoir d'achat au quotidien.

Contact presse

Service de presse E. Leclerc

01 80 18 18 10

e.leclerc@babylone.fr